

Économies pour les conseils scolaires de l'Ontario

Au troisième trimestre, nous avons remporté une grande victoire, mais nous avons aussi essuyé une lourde perte. Dans le dossier de la fusion d'Enbridge et Union Gas, qui aurait pu coûter 62 millions de dollars (M\$) aux écoles sur dix ans, la décision rendue par la Commission de l'énergie le 30 août nous a largement donné gain de cause, en permettant aux écoles d'économiser en tout 44 M\$ sur cette période.

Par ailleurs, c'est Hydro One qui a eu gain de cause concernant le réexamen par la Commission de sa décision lui permettant d'inclure des impôts fictifs dans ses tarifs. Bien que la Commission n'ait pas encore rendu sa décision finale, l'issue de ce réexamen signifie que les écoles perdront 16 M\$ en avantages à long terme.

*Compte tenu des répercussions d'autres décisions, nous avons obtenu pour les écoles au troisième trimestre **des économies nettes d'environ 28,7 M\$.***

Pendant le dernier trimestre de 2018, la Commission de l'énergie rendra sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One pour la période de 2018 à 2022. De plus, deux demandes importantes devraient également être soumises, l'une concernant les tarifs de distribution de Toronto Hydro pour la période de 2020 à 2024, et l'autre les tarifs de transport de Hydro One.

AFFAIRES COURANTES – GAZ NATUREL

Fusion d'Enbridge et Union Gas. Au début de 2017, Enbridge Inc., la société mère d'Enbridge Gas Distribution, a acquis Spectra, la société mère d'Union Gas. Son plan était de fusionner les deux entreprises pour en former une nouvelle qui desservirait presque tous les utilisateurs de gaz naturel en Ontario. Une telle fusion devait lui permettre de réaliser des économies considérables. Toutefois, Enbridge a présenté une demande pour voir si elle pourrait utiliser les règles de la Commission de l'énergie afin que toutes ces économies – et plus encore – profitent exclusivement à ses actionnaires sur une période de dix ans.

Si Enbridge avait obtenu gain de cause, l'entreprise résultant de la fusion aurait pu hausser les tarifs des écoles d'environ 62 M\$ en tout sur dix ans. Une partie de cette somme était constituée de hausses applicables à tous les clients. Toutefois, comme nous l'avons découvert seulement au cours des audiences, une autre partie était constituée de hausses supplémentaires applicables aux clients tels que les écoles et les entreprises commerciales.

Naturellement, nous avons pris la tête des opposants à cette proposition.

Dans sa décision rendue à la fin d'août, la Commission de l'énergie s'est rendue à la plupart de nos arguments et a approuvé un plan de tarification plus limité, prévoyant des hausses plus faibles sur une période de cinq ans.

Pour les cinq premières années, la hausse cumulative des tarifs des écoles se chiffrera à environ 5 M\$, au lieu des 20,4 M\$ proposés par Enbridge. Pour les cinq années suivantes, il est probable que la hausse additionnelle de 42 M\$ proposée pour les écoles sera plutôt de l'ordre de 13 M\$. **En tout, les économies obtenues se chiffrent donc à environ 44,4 M\$.**

Il faut souligner que le montant des économies pour les cinq premières années est assez fiable. Pour les cinq années suivantes, il y a de bonnes chances pour qu'Enbridge demande des hausses de tarifs dans une nouvelle requête visant la période de 2023 à 2027.

Comme le délai d'appel de cette décision est maintenant expiré, il semble pour le moment qu'Enbridge va se conformer à l'ordonnance de la Commission de l'énergie.

AFFAIRES COURANTES – ÉLECTRICITÉ

Hydro One – Inclusion d’impôts fictifs dans les tarifs. En 2017, nous avons remporté une grande victoire lorsque nous nous sommes opposés à une proposition qui aurait permis à Hydro One d’inclure dans ses tarifs de transport et de distribution des impôts sur le revenu qu’elle ne paierait pas effectivement. Dans une décision rendue il y a un an, la Commission de l’énergie a essentiellement réparti les avantages liés à ces économies d’impôt, les clients en obtenant environ 60 %. Pour les écoles, cela représentait quelque 16 M\$ sur 20 ans, tandis que les économies totales obtenues dans ce dossier s’élevaient à environ 19,2 M\$.

Toutefois, pour Hydro One, cette décision aurait représenté une perte de plus de 900 M\$. L’entreprise l’a donc portée en appel par tous les moyens à sa disposition. Un de ces appels vient d’être tranché en sa faveur, soit une demande de réexamen de la décision. La Commission de l’énergie a conclu que sa décision initiale était erronée et que les impôts fictifs devraient être perçus auprès des clients et versés au profit des actionnaires de Hydro One.

Les clients pourraient en appeler de cette décision, mais cela comporterait d’importants risques financiers sans garantie de réussite. Compte tenu des chances d’obtenir une décision favorable, nous avons déterminé que le rapport entre les risques et les avantages d’un appel n’était pas suffisant pour que nous entreprenions pareille démarche.

Hydro One – Tarifs de distribution – 2018-2022.

Il s’est maintenant écoulé plus d’un an et demi depuis le dépôt de cette demande, et une décision se fait toujours attendre. Les audiences ont pris fin en juin, et la présentation des arguments par écrit s’est terminée en août. La Commission de l’énergie devrait rendre sa décision en novembre ou en décembre.

Pour les 1 200 écoles desservies par Hydro One, des hausses de tarifs d’environ 9 M\$ sur cinq ans sont en jeu.

Toronto Hydro – Tarifs de distribution – 2020-2024. Toronto Hydro, qui dessert quelque 800 écoles, a déposé la demande d’approbation de ses tarifs pour les cinq années à compter de 2020. Comme prévu, elle demande une hausse initiale en 2020, des hausses en fonction de l’inflation pour les années suivantes ainsi que des fonds supplémentaires pour son programme d’immobilisations. Pour les écoles, le résultat net de cette demande serait une hausse de leur facture de distribution d’électricité s’élevant en moyenne à un peu plus de 4 % par année. Par rapport aux tarifs de 2018, cela représente une augmentation cumulative de 5,7 M\$ pour les conseils scolaires de Toronto.

Nous allons prendre une part active à l’examen de cette demande. Nous prévoyons que la décision finale de la Commission de l’énergie ne sera pas rendue avant l’été 2019.

Alectra Utilities – Tarifs de distribution – 2019.

Alectra – qui distribue l’électricité à environ 1 000 écoles de Richmond Hill, Markham, Vaughan, Brampton, Mississauga, Hamilton et St. Catharines – a déposé la demande d’approbation de ses tarifs pour 2019. Après la victoire remportée par les intervenants – sous notre direction – dans le dossier de ses tarifs pour 2018, Alectra a présenté des demandes beaucoup moins élevées que ce à quoi l’on aurait autrement pu s’attendre. L’entreprise demande une hausse moyenne de 1,66 %, ce qui représente environ 113 \$ par école.

Il est probable que ce dossier se réglera entièrement par écrit. S’il n’y a pas de règlement au terme d’une négociation prévue pour la mi-octobre, la Commission de l’énergie devrait rendre sa décision au mois de décembre ou en janvier 2019.

Autres distributeurs d’électricité. Les tarifs de plusieurs autres distributeurs d’électricité ont été établis pour cette année et les années suivantes, essentiellement grâce à des règlements négociés sous notre direction pour les clients. En tout, ces règlements ont permis d’obtenir des **économies d’environ 400 000 \$ pour les écoles touchées.**

AUTRES QUESTIONS

Attaque contre la représentation des clients.

Les résultats des quelques premières demandes examinées avec une participation limitée des intervenants n'ont pas été positifs, car ces examens ont été longs et coûteux. La Commission de l'énergie va donc soumettre ce concept à de nouvelles consultations avant de prendre d'autres mesures en ce sens.

Évaluation comparative. Dès 2005, nous avons fait figure de leaders parmi les groupes de clients pour promouvoir de meilleures pratiques d'évaluation comparative des entreprises de services publics. Petit à petit, la Commission de l'énergie a adopté des modèles d'étalonnage économétrique et de comparaison des résultats, et les gestionnaires de nombreuses entreprises accordent leur adhésion à cette approche. Récemment, nous nous sommes intéressés à l'étalonnage fondé sur les activités et les programmes, qui comporte notamment la comparaison des coûts unitaires des activités courantes des entreprises de services publics.

En partie à la suite de nos efforts continus, la Commission de l'énergie vient de lancer une initiative visant à mettre en œuvre l'étalonnage fondé sur les activités et les programmes au cours des prochaines années. Elle a demandé à Mark Rubenstein, un avocat de la Coalition de l'énergie des écoles qui a préconisé activement cette approche, de faire partie du groupe de travail chargé de cette initiative.

Examen de la Commission de l'énergie. Le groupe d'experts présidé par M. Richard Dicerri et chargé d'examiner le fonctionnement de la Commission de l'énergie a vu ses travaux interrompus et son avenir mis en doute après les élections. Toutefois, le gouvernement lui a accordé un budget limité pour produire son rapport final dans un bref délai. Le groupe prépare actuellement ce rapport, et le résultat final de l'examen est encore inconnu.

Jay Shepherd
Mark Rubenstein
Avocats de la Coalition de l'énergie des écoles

Vous avez des questions?

Communiquez avec l'une des personnes suivantes :

Wayne McNally (wmcnally@opsba.org)

Jay Shepherd (jay@shepherd Rubenstein.com)

Mark Rubenstein (mark@shepherd Rubenstein.com)

En guise de conclusion,

La CSEO est représentée par Jay Shepherd, qui est régulièrement en consultation avec moi-même et Wayne McNally, qui est conseiller auprès du conseil d'administration de la CSEO. Il est essentiel de signaler que la Coalition de l'énergie des écoles, au nom de la CSEO, est un intervenant respecté auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Notre travail permet à tous les conseils scolaires de l'Ontario de réaliser d'importantes économies au chapitre des coûts de l'énergie, et il vous aide donc à établir vos budgets.

Le directeur général,



Ted Doherty

Bureau de Toronto : 416.340.2540

Cellulaire : 519.955.2261

Courriel : tdoherty@oesc-cseo.org